

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1195 :

Centre-Ville - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 13 03 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DT n°624- n°625- n°627 - Avenant n°1

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Michel FONTAINE
Accusé de réception en préfecture
974-210740104-20230626-27-1195-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1195 : Centre-Ville - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 13 03 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DT n°624- n°625- n°627 - Avenant n°1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 13 03 du 29/05/2013 (reçue en Préfecture le 04/06/2013 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour les biens cadastrés section DT n°624 – n°625 – n°627 situés rue Maurice Janicot.

- VU l'acte d'acquisition par l'EPFR en date du 18/07/2013 publié aux hypothèques le 30/07/2013 Volume 2013P n°3530.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été demandé à l'Etablissement Public Foncier de la Réunion de procéder à la démolition des constructions sur l'unité foncière sus-mentionnée avant sa cession à la Commune. Par conséquent, il y a lieu de modifier l'article 9 « Gestion des biens » de la convention susvisée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'Avenant n°1 à la convention opérationnelle n°16 13 03 du 29/05/2013 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion qui modifie l'article 9 « Gestion des biens » afin de permettre à l'EPFR de procéder à la démolition des constructions implantées sur les biens cadastrés section DT n°624 – n°625 – n°627 situés rue Maurice Janicot.**

- **Dit que les autres clauses de la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 13 03 du 29/05/2013 (reçue en Préfecture le 04/06/2013) restent inchangées.**

- **DE L'AUTORISER à signer tous les documents et formalités liés à cette affaire, notamment l'avenant n°1 (ci-annexé).**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1195-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023